

Délibération n° 26-083

***CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE CAMBRAI***

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du

25 juin 2026

Secrétaire de séance

Mme Virginie WIART

Effectif en exercice : 17

Effectif présent : 14

Effectif votant : 16

L'an deux mille vingt-six, le 25 juin à 15 heures 00.

Le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni au lieu Ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Emeric FRANÇOIS. En suite de convocation en date du 19 juin 2026

Etaient Présents :

Mr Emeric FRANÇOIS, Mme VERISSIMO TAVARES Alice, Mme MIRANDA MATOS Sylvia, Mr Samuel PETIT, Mme Carole BŒUF DUHOUX, Mme Virginie WIART, Mr Stéphane MAURICE, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mme Chiaboa Micheline ABOA, Mr Didier PAIX, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Audrey LAROZAS, Mr François PERUS, Mme Caroline MERCIER.

Absents, excusés ou représentés :

Mme Paloma GALLEGRO (donne procuration à M. PERUS François), Mme Béatrice TRICART, Mr Sébastien BERQUIER (donne procuration à M. PETIT Samuel).

Objet de la délibération

**Budget Résidence Raymond GERNEZ :
Approbation de l'opération d'Aménagement
CARSAT 2026 et de son Financement
Pour le remplacement de 3 portes d'entrée**

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cambrai,

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les compétences du CCAS en matière de gestion de la Résidence Autonomie Raymond Gernez ;

Vu l'appel à projets 2026 « Aménagement » lancé par la CARSAT visant à soutenir les investissements destinés à améliorer le cadre de vie, la sécurité et l'accessibilité des résidences autonomie ;

Considérant la nécessité de remplacer les trois portes d'entrée des bâtiments de la Résidence Autonomie Raymond Gernez en raison de leur vétusté ;

Considérant que ces travaux permettront d'améliorer la sécurité des accès, le confort des résidents ainsi que la performance énergétique des bâtiments ;

Considérant que le montant prévisionnel de l'investissement s'élève à **15 261 € HT** et qu'il sera inscrit au budget du CCAS au titre de l'exercice 2027 ;

Considérant qu'une demande de financement a été déposée auprès de la CARSAT dans le cadre de l'appel à projets 2026 « Aménagement » pour une prise en charge à hauteur de **100 % du montant HT de l'opération**, soit **15 261 €** ;

Considérant que le seul reste à charge prévisionnel pour la Résidence Autonomie Raymond Gernez correspond au montant de la TVA au taux de 5,5 %, soit **839,36 €**, montant qui pourra faire l'objet d'une récupération selon les règles en vigueur ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**,

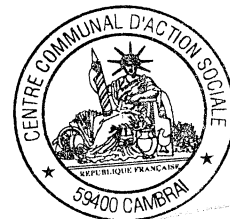
DÉCIDE :

- D'approuver l'opération de remplacement des trois portes d'entrée des bâtiments de la Résidence Autonomie Raymond Gernez pour un montant prévisionnel de **15 261 € HT**.
- D'approuver le plan de financement prévisionnel comme décrit ci-dessus
- D'autoriser le Président du CCAS à solliciter auprès de la CARSAT la subvention correspondante et à signer tout document nécessaire à l'instruction et à l'attribution de cette aide.
- De prévoir l'inscription des crédits nécessaires au budget 2027.
- D'autoriser le Président du CCAS à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1 de la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le :
Et publication ou notification du :

Pour copie conforme,
Le Président,



Emeric FRANÇOIS.